



Renseignement préavis

Par **MéIK**, le **04/02/2019** à **10:22**

Bonjour,

En espérant que vous pourriez nous éclairer, je vous explique tout :

Nous sommes dans un appartement de 37 m2 depuis le mois de Juillet. Appartement très mignon, sans voisins donc au calme, tout semblait bien du moins en apparence.

Depuis le mois de Septembre, soit 2 mois après notre arrivée, c'est une vraie galère, nous nous rendons compte tout les mois d'un défaut/problème dans l'appartement. Le pire est arrivé depuis fin Octobre, un mur s'effritait dans les escaliers, en gros il était bien fissuré et commençait à se détacher. Nous appelons le propriétaire qui nous envoie quelqu'un. L'artisan le répare et nous dit que l'appartement n'est pas isolé, et que la porte d'entrée que nous avons n'en est pas une et qu'il va falloir la changer. Le proprio, contre l'avis de l'artisan, rachète une porte "premier prix". Bref, l'artisan nous la monte, sauf que, problème, elle n'est pas de bonnes mesures pour l'encadrement, il va falloir la retravailler, sa journée est terminée il nous laisse donc avec une porte d'entrée impossible à fermer. Furieux, nous appelons le proprio en lui disant que c'est tout bonnement scandaleux de laisser ses locataires comme ça, il y aurait un cambriolage nous aurions tout eu dans le "baba" pour faire poli, car la porte était grande ouverte. Aucunes nouvelles du proprio. La porte fût retravaillée et à peu près bien montée. Mais ceci n'était rien contre ce qui suis ; vu l'isolement inexistant, nous ne pouvons pas nous chauffer en plein hiver car l'air froid qui rentre de dehors prend le dessus. Je demande au proprio de poser des volets afin que la nuit l'air ne passe pas. Il était ok, cela fait bientôt 4 mois que nous les attendons.

Le proprio à plusieurs appart, il passe donc par un huissier administrateurs d'immeubles pour récupérer ses loyers. N'ayant AUCUNES réponses du proprio suite à mes sms/emails/appels (cela fait au moins depuis Novembre que nous essayons de le joindre), nous appelons l'huissier. Lui ne peut rien faire, il n'est pas le propriétaire blablabla. Je lui dit au moins de dire au propriétaire d'avoir la politesse de nous répondre et de lui rappeler la loi. L'huissier n'en fait rien, 1 mois après je rappelle, j'ai affaire à une « juriste » détestable, qui nous envoie balader, et nous dit que si nous ne sommes pas contents, il faut déménager. Je lui rétorque que c'est bien gentil de nous dire ça lorsqu'on nous a mis cet appartement de m***e dans les pattes. En gros c'est « louer l'appartement et démerdez-vous après avec. » . Je lui fait remarquer qu'elle à cocher la case « décent » sur un papier administratif en sachant pertinemment que

l'appartement est insalubre, elle ne me répond pas. Bien pour des huissiers de « justice »...

Nous avons donc pris la décision de déménager, seulement l'huissier réclame les 3 mois de préavis. Ma question est celle-ci ; nous partons à cause d'un propriétaire véreux qui nous ne répond jamais, nous laisse dans le froid complet, ne fait aucun travaux et à cause d'un huissier qui ne pense qu'à ramasser les loyers tout les mois et le reste ne le regarde pas, ils ne font que de se renvoyer la balle. Sommes-nous donc obligés de payer le préavis quand même ? Sont-ils dans leur droit de nous le réclamer alors qu'ils nous laissent dans un appartement insalubre et que personne ne nous répond et personne ne fait de travaux ? Ils sont présents pour faire les visites et la signature du bail mais après il n'y a plus personne, quand nous partirons, cela recommencera avec un autre locataire, la fromagère qui était à côté m'a dit qu'elle avait vu "un paquet" de locataires défilant, autrement dit personne ne reste...

Merci d'avance pour vos réponses !

Par **Visiteur**, le **04/02/2019** à **11:37**

Bonjour

Faites vous assister par l'ADIL de votre département.